

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DES ECOLES du 17/11/2016

Le premier conseil des écoles de l'année 2016/2017 s'est déroulé le lundi 17 octobre 2016 à partir de 18h00 en l'école du GRAND LONGUERON,

Etaient présents :

- Les enseignantes du regroupement pédagogique,
- Mme PRAINITO et M. BARRET, chargés des affaires scolaires pour les Mairies du regroupement,
- Mmes PICARD, ROLLET C et ROLLET D ainsi que M. BITEUR, parents d'élèves élus titulaires,
- Mmes BACON et WALLET et M. NERENHAUSEN parents d'élèves élus suppléants.

Absents excusés :

- M. BRIOLLAND, Inspecteur de l'Education Nationale Joigny Centre Yonne,
- M. ROTILIO, Maire de Champlay et Mme ITALIANO, Maire de Paroy/Tholon,
- Mme RUBILLON, parents d'élèves élues suppléantes,
- Mme GRESSIER, ATSEM,

Secrétaire de séance : M. BITEUR D,

La maternelle demande à être rattachée au conseil d'école de l'élémentaire. Accordé.

PRESENTATION DU LIVRET SCOLAIRE UNIQUE NUMERIQUE

EFFECTIFS :

Ils se répartissent ainsi :

- Ecole de Champlay : 16 élèves en CM2 et 8 élèves en CM1,
- Ecole de Paroy/Tholon : 6 élèves en CE1, 11 élèves en CE2 et 5 élèves en CM1,
- Ecole du Grand Longueron : 7 élèves en CE1, 15 élèves en CP (+1 au 7/11), 6 élèves en petite section, 12 élèves en moyenne (+1 au 7/11) section et 4 en grande section.

BILAN DES RENTREES :

- Ecole de Champlay : La rentrée s'est bien passée avec des enfants qui se sont vite mis au travail, quelques problèmes de bavardage en classe,
- Ecole de Paroy/Tholon : La rentrée des classes s'est également bien passée avec des élèves qui connaissaient déjà la maîtresse pour les niveaux CM1 et CE2. Cela a été un peu plus compliqué pour les élèves de CE1 qui ont dû s'habituer à la méthode de travail, cela a nécessité une attention plus grande pour ces enfants. Les niveaux sont bien intégrés entre eux, il y a quelques élèves plus remuants que les autres,
- Ecole du Grand Longueron : La rentrée pour les deux classes de l'école s'est bien passée avec des enfants qui se sont vite mis au travail.

REGLEMENT INTERIEUR :

Celui-ci est validé après y avoir apporté des modifications nécessaires par rapport aux écoles du regroupement scolaire.

VALIDATION DES PPMS :

- Ecole de Champlay : L'exercice intrusion a été effectué le 10 octobre et l'exercice incendie le 14 octobre sans incident ou problème particulier,
- Ecole de Paroy/Tholon : L'exercice incendie a été fait le 11 octobre sans incident, L'exercice intrusion sera fait le 8 novembre en présence d'un gendarme référent de la Brigade de Gendarmerie,
- Ecole du grand Longueron : L'exercice incendie a été effectué le 11 octobre sans incident, les exercices intrusion et confinement seront réalisés à la rentrée.

RASED ; (réseaux d'aides spécialisés aux enfants en difficulté)

Mme MAZEROLLE, psychologue scolaire et Mme SALOU-LEGOUET, enseignante (maître G) ont rencontré les enseignantes du regroupement pédagogique qui ont fait part de leurs observations, Les membres du RASED feront le point et contacteront les parents des enfants concernés,

EXAMEN DES CONDITIONS D'ORGANISATION DU DIALOGUE PARENTS-ECOLE :

Il se fait par l'intermédiaire des cahiers de liaison ou par des mots dans les pochettes des enfants en fonction de la classe.

Les prochains conseils des écoles auront lieu les lundis soirs.

PROJETS PEDAGOGIQUES :

- Ecole de Champlay : Les élèves iront à la piscine jusqu'au mois de février 2017. Des séances de golf seront organisées, il existe maintenant 3 greens dans la cours de l'école. Les enfants sont partis 3 jours en classe découverte dans le Juras. Les enfants ont participé à la semaine du goût, et seront présents à la commémoration du 11 novembre, Il est à l'étude de participer à l'opération 1 chemin-1 école. Un marché de Noël aura lieu le 02 décembre. Une sortie est prévue le 15 décembre à la salle Debussy (un sacré silence). Le carnaval aura lieu le 23 mars et le photographe fera la photo de classe le 18 mai, Les enfants travaillent à l'école sur le thème des U.S.A. Il y aura la journée de la laïcité le 9 décembre. La bourse aux fèves organisée au foyer communal de Paroy/Tholon a été faite au profit de la coopérative scolaire. Le vide-grenier de Paroy/Tholon est prévu le dimanche 14 mai et il est proposé des calendriers confectionnés par les enfants au profit de la coopérative scolaire,

Ecole de Paroy/Tholon : Les enfants ont participé à la semaine du goût, une vente de calendriers fabriqués par les enfants sera proposée au profit de la coopérative scolaire, A partir du mois de février 2017 la classe se rendra à la piscine de Joigny. L'école confectionnera un jardin afin de voir l'évolution des plantations, L'école participera aux événements communs aux autres classes du regroupement (vide-grenier,,,),

Ecole du grand Longueron : L'école participe aux événements communs. Les élèves se rendront à une exposition à Joigny sur le thème des animaux et des couleurs. Le tennis reprendra dès que la météo sera clémente. L'école participe au prix des incorruptibles. Les deux classes iront voir plusieurs spectacles et films (dans le cadre de Ecole et Cinéma). La kermesse de l'école sera organisée le 23 juin.

La classe de CP/CE1 travaillera durant l'année sur les thèmes de l'image (début du projet autour des peintures pariétales, des mosaïques et de l'architecture Romaine). La classe de maternelle travaillera sur un projet de plantations

DEMANDES AUX MAIRIES :

- Mairie de Champlay : Les enseignantes remercient la mairie pour les travaux effectués durant l'été (peinture, nettoyage etc),

Il est sollicité un nettoyage de la mousse présente au sol dans la cours de l'école de Champlay car cela peut être dangereux lorsque le temps est humide,

Il est également sollicité un socle pour le vidéo-projecteur de l'école du Grand Longueron,

- Mairie de Paroy/Tholon : L'enseignante précise que la participation de la mairie attribuée à la coopérative scolaire à servi cette année au projet classe découverte Jura (il n'y a pas eu de subvention spécifique pour la classe découverte) ainsi que le conseiller municipal qui a prêté un vidéo-projecteur personnel dans l'attente d'en voir un attribué à la salle de classe (il devrait être inscrit au budget de la Mairie pour l'année 2017)

Mme Aubineau remercie la mairie pour le prêt de la salle pour la bourse aux fèves.

Les enseignantes remercient la mairie pour le prêt de la salle pour la semaine du goût.

COMPTES DES COOPERATIVES SCOLAIRES :

Les comptes des coopératives scolaires des différentes écoles du regroupement pédagogique ont été vérifiés et approuvés,

QUESTIONS DIVERSES :

Les questions avaient pour thème la cantine scolaire :

- Un parent d'élève est mécontent suite au refus dont il a fait l'objet pour manger à la cantine, Il avait dans un premier temps obtenu l'accord du personnel mais après vérification du règlement intérieur, les parents d'élèves ne peuvent y manger,
- Il a été demandé des clarifications sur le rôle du « chef de table : Le terme n'était pas approprié il s'agissait en fait d'un « tutorat » effectué par les plus grands enfants et ce, sur la base du volontariat qui consistait à aider les plus petits à table, Cela a été supprimé. Cette disposition sera examinée lors de la prochaine commission cantine.
- Il avait été mis en place un système de « croix » en cas de problème, cela est également arrêté,
- Il est demandé s'il est possible d'avoir des parents d'élèves lors des commissions cantine, cela sera évoqué lors de la prochaine réunion de la commission et, en cas d'accord il faudra que ce soit validé par les conseils municipaux de Champlay et Paroy/Tholon,
- Un parent d'élève a fait part de son étonnement en recevant un courrier de Mme Italiano, maire de Paroy/Tholon signalant un comportement « inapproprié » de son enfant à la cantine, Mme PRAINITO se propose de contacter par téléphone les parents dont les enfants poseraient problème ou ira à leur rencontre pour parler de vive voix des soucis rencontrés, ce qu'elle a déjà fait à plusieurs reprises.
- Il est également demandé une réunion de présentation des employées à la cantine, le sujet sera abordé lors de la prochain commission cantine.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil des écoles s'est clôturé à 20h40,

Le secrétaire de séance : BITEUR David,